



Délibération n° 2023 06 19-01 : ASSOCIATIONS -
Subventions aux associations – Exercice 2023.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 09/06/2023
En exercice :	33	
Présents :	26	Affichage de la convocation : 12/06/2023
Pouvoirs :	06	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 22/06/2023
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir:		
M Edouard WILLEMIN pouvoir à M Christian NEUVILLE M Olivier DEROZARD pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER M Jean-Pierre NEMOZ pouvoir à Anne LANSON Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Daniel JULLIEN Mme Danielle CHARVOLIN donne pouvoir à M Henri COQUARD		
Absents ou excusés :		
Chantal BERTHILLON		

Mme Béatrice DUMORTIER est élue secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal, sur la proposition de Monsieur le Maire, décide d'accorder des subventions à diverses sociétés, groupements ou œuvres, comme indiqué ci-après, par prélèvement à l'article 6574 du budget, régulièrement provisionné.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission générale du 5 Juin 2023

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après un vote à main levée, pour chaque subvention :*

ADOPTE les subventions telles que détaillées en annexe.

Prévention routière (300€), Clair Matin (1000 €), ADAPEI (400 €), ABAPA (200 €), Temps et Partage (1 000 €), Souvenir Français (400€), Twirling-bâton (1 500 €), Association musicale (3 000 €), Cie des Fontaines (150 €), Abeilles du Jardin (540€), Araire (300€), Lyon Rock'N'Roll Together (600€), Don du sang (500€) ; Vivre sans alcool (300€) ; Jeunes Agriculteurs (500€) : **32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés).**

USOL danse (500 €), USOL Basket (300€) ; USOL Foot (300€) MM Joao DA ROCHA et Daniel MALOSSE sortent de la salle et ne prennent pas part au vote : **30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés).**

OGEC crédit projet (4 000€) Mme VIDAL Isabelle sort de la salle et ne prend pas part au vote : **31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés).**

Batterie Fanfare (5000 €) M Rémi GILLET sort de la salle et ne prend pas part au vote **31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés).**



Délibération n° 2023 06 19-01 : ASSOCIATIONS -
Subventions aux associations - Exercice 2023.

Comité des fêtes (2 000€) : M Henri COQUARD, Mmes Aline DURAND, Chantal ROCHE, sortent de la salle et ne prennent pas part au vote, le pouvoir de Mme Danielle CHARVOLIN n'est pas pris en compte : **28 voix pour (unanimité des suffrages exprimés).**

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget principal 2023.

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le

26 JUN 2023

et de la publication en mairie le

La secrétaire 26 JUN 2023

Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN

